

ARRETE n°2021_036

**PORTANT LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE DE PUERICULTRICE TERRITORIALE
SESSION 2021**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales ;

Vu le décret n° 2014-1058 du 16 septembre 2014 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des puéricultrices territoriales ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu l'arrêté n° 2020_141 du 22 septembre 2020 portant ouverture du concours externe sur titre de puéricultrice territoriale - session 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2021_021 du 5 février 2021 portant nomination des membres du jury et correcteurs des épreuves orales du concours externe sur titre de puéricultrice territoriale - session 2021 ;

Vu l'arrêté n°2021_022 du 5 février 2021 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titre de puéricultrice territoriale - session 2021 ;

Vu l'arrêté n°2021_028 du 24 février 2021 fixant la liste définitive des concours externes sur titre de puéricultrice territoriale - session 2021 ;

VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

VU la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury d'admission du 26 février 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste d'aptitude d'accès au grade de puéricultrice territoriale est établie comme suit :

| Candidats |
|---------------------------|
| Madame Elise ANCEL |
| Madame Emilie BAILEN |
| Madame Marion BARADAT |
| Madame Francine BAURIN |
| Madame Pauline BEAULIEU |
| Madame Cécile BOYER |
| Madame Sophie CANAC |
| Madame Pauline CASTAGNÉ |
| Madame Claire CATALANO |
| Madame Camille CHAPON |
| Madame Carole CORREGE |
| Madame Clementine DECHERF |
| Madame Apolline DECODTS |
| Madame Julie DENVILLE |
| Madame Lolita DOUCET |
| Madame Alice DUPLOUY |
| Madame Laura DURET |
| Madame Marion ELSENSOHN |
| Madame Fiona FERRIE |
| Madame Axelle FONTANEL |
| Madame Noemie GUILLARD |
| Madame Laura GUILLOON |
| Madame Laurie HAON |
| Madame Laure HERRADA |
| Madame Floriane LEVY |
| Madame Anna MAGNES |
| Madame Marine MELONI |
| Madame Cindy MONNET |
| Madame Laetitia MOREL |
| Madame Ophelie NGOE |
| Madame Linda PENNEC |

Madame Laëtitia PICAT

Madame Sylvie PRAT

Madame Samantha RUMELHART

Madame Cassandre SCHWARTZ

Madame Morgane SCOLARO

Cette liste comprend **36 candidats**.

Article 2 : La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **23 mars 2021**.

Article 3 : Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur liste d'aptitude.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires, sera transmise à Madame la Préfète du Département de la Lozère, et à Monsieur le Payeur Départemental.

Fait à MENDE, le 23 mars 2021

Le Président,



 LOZERE
 CENTRE DE GESTION
 FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
 Laurent SUAU

Arrêté certifié exécutoire le, **25 MARS 2021**

Le Président,


 LOZERE
 CENTRE DE GESTION
 FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
 Laurent SUAU

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le



ID : 048-284800026-20210329-2021_036-AR